

POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DU PERSONNEL DES DÉCHÈTERIES,
LE STATIONNEMENT PROLONGÉ DANS L'ENCEINTE DE LA DÉCHÈTERIE EST **INTERDIT***
VEUILLEZ QUITTER LA ZONE DE DÉCHARGEMENT SITÔT LES DÉCHETS DÉVERSÉS.

*Infraction passible d'une amende de 35 €.

Pour plus de fluidité et assurer ma sécurité :



Je stationne



Je décharge



Je laisse ma place

